

OMPI



TLT/R/DC/25 Corr.
ORIGINAL : anglais
DATE : 24 mars 2006

F

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

CONFERENCE DIPLOMATIQUE POUR L'ADOPTION D'UN TRAITE REVISE SUR LE DROIT DES MARQUES

Singapour, 13 – 31 mars 2006

RECTIFICATIF AU DOCUMENT TLT/R/DC/25

établi par le Secrétariat

Libeller la règle 9.1)i), 2)i) et 3)a)i) de la manière suivante :

“contienne l’indication de l’identité du requérant, du numéro de la demande ou de l’enregistrement en cause et du délai considéré, et ...”.

[Fin du document]